Plan de relance

Une Région qui réconcilie économie et environnement

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Des objectifs ambitieux

Délibération Juillet 2020 : Une Région qui réconcilie environnement et économie

1. La rénovation des bâtiments
2. Le développement de filières ENR : solaire et biomasse
3. Le développement de la filière hydrogène vert
4. La transition vers une économie relocalisée et circulaire,
5. Le développement des mobilités douces
6. La préservation des ressources naturelles

➔ 150 M € d'ici à 2022

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Une écologie de bon sens
au service de l'emploi et de la croissance :

Objectif : 10 ans, 600.000 emplois

Exemples de filières :

- **330.000 emplois dans les filières énergétiques** d'ici 2030

- **48.000 emplois à moyen terme dans l'économie circulaire** dont **25.000 dans la filière plasturgie**

- **200.000 emplois sur la rénovation des bâtiments**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 1 – Intensifier la baisse de la consommation énergétique des bâtiments

Consommation du secteur résidentiel : - 23%

1 Déploiement d'un service régional de conseil pour la rénovation énergétique (SPPEH /SARE)

- Période: 2021 - 2023
- Un programme de 150.000 rénovations pour 4 Md€
- Budget global : 51 M €

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif

- Faciliter le parcours du particulier de rénovation énergétique de son logement, depuis le premier contact jusqu'à l'achèvement des travaux de rénovation de son logement
- Atteindre progressivement 100% des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes couverts en 2023

Rôle de la Région

- Organisation du service public (SPPEH) à l'échelle régionale
- Porteur associé unique pour les financements : crédits CEE SARE + subventions régionales

Situation 2020 : 45 PTRE / 58 % de la population couverte

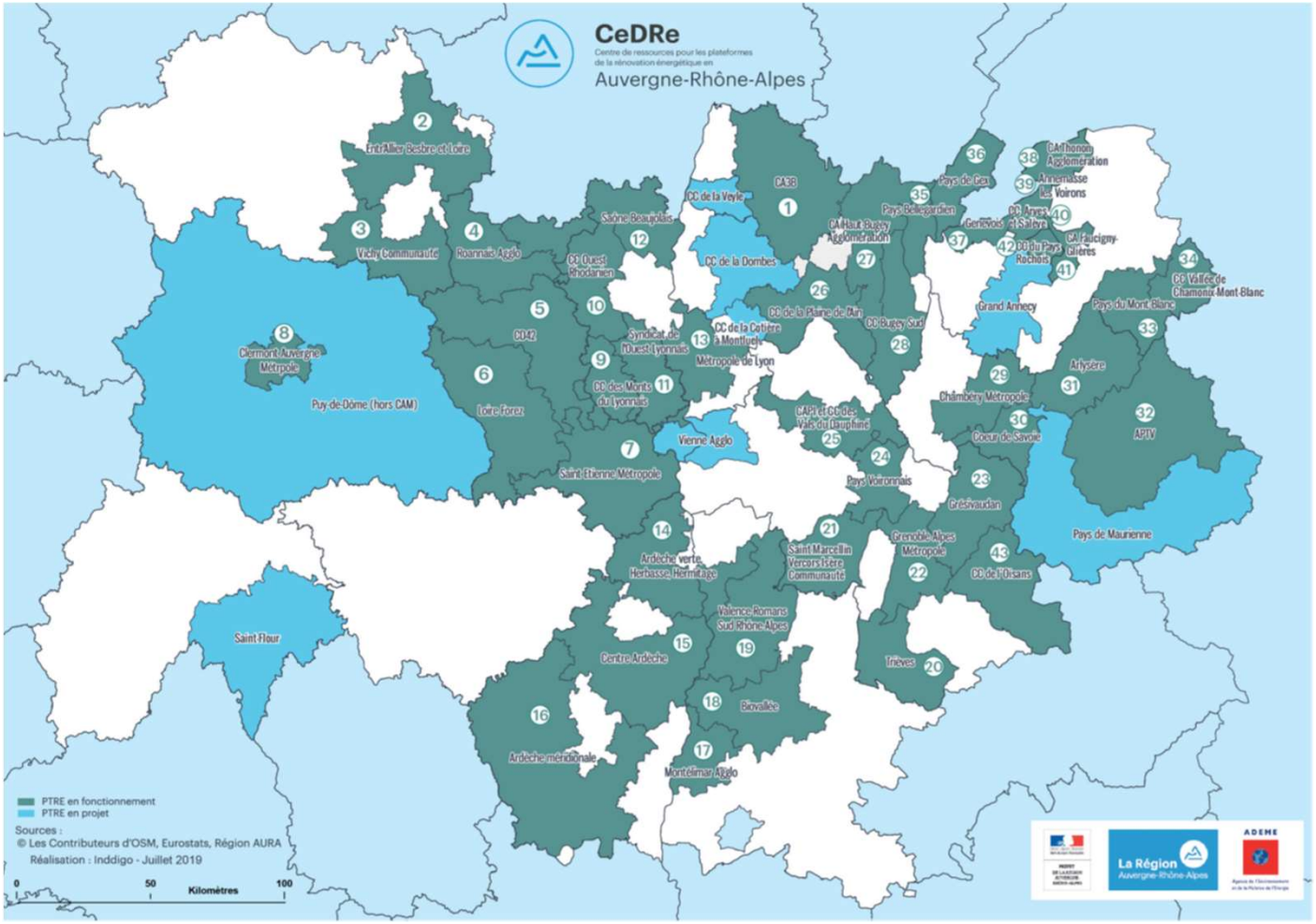

Axe 1 – Maintenir le cap de la rénovation globale des bâtiments

Exemple : le Trièves

En 3 ans de fonctionnement :

- 336 ménages reçus, soit 8% des ménages du territoire
- 220 diagnostics réalisés
- 139 logements rénovés, soit 1 logement principal sur 30

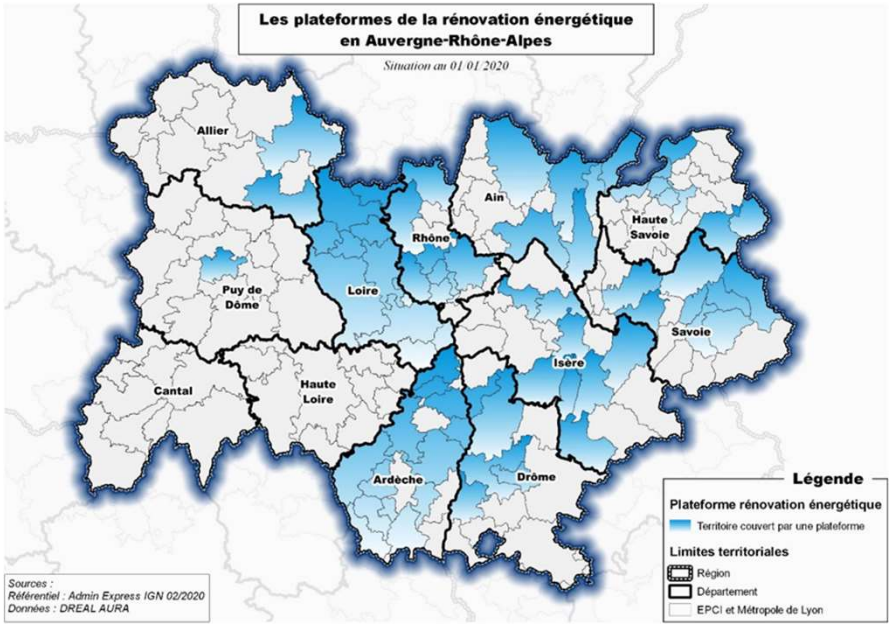

- Montant moyen des travaux :
  - Rénovations partielles : 24 500 €,
  - Rénovations BBC : 52 000 €.
- Niveau de consommation moyen des logements :
  - avant travaux : 265 kWhep (classe E)
  - après travaux : 135 kWhep (classe C).

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Plan de déploiement

- 2020 : 58 % de la population couverte
- 2021 : 68 % de la population couverte
- 2022 : 85 % de la population couverte
- 2023 : 100 % de la population couverte

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Rôle des collectivités territoriales et locales (CD et EPCI)

- Organisation et portage du service public à une échelle locale pertinente
- Sur la base du volontariat
- Volonté de la Région de privilégier des projets partagés, co-construits à l'échelle départementale

Moyens financiers mobilisables sur 2021-2023

- Crédits CEE / SARE : 20 M€ - paiement à l'acte, spécificités locales non prises en compte
- Subventions régionales : 9 M€ - 4 primes pour s'adapter à la diversité des territoires

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Modalités d'intervention de la Région

4 primes régionales :

- Ruralité / densité de population
- Démarrage / nouveaux habitants couverts
- Regroupement / échelle départementale
- Dynamique pré existante

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Point d'étape: approbation des organisations territoriales

(prévisionnel)

24 février 2021 (2,3 M€ d'aides)	26 mars 2021 (5,7 M€ d'aides)
Département de l'Ain	Département du Puy de Dôme
Nord Drôme	Clermont Auvergne Métropole
Biovallée	Département du Rhône
Département de la Loire	Département de l'Ardèche
Département de la Savoie	Grenoble Alpes Métropole
	Département de Haute-Savoie
	Métropole de Lyon
	Centre Ardèche

Axe 1 – Intensifier la baisse de la consommation énergétique des bâtiments

2 Massifier les rénovations énergétiques des lycées

- - 40 % de consommation énergétique
- « Plan Marshall des lycées » : 1,5 Mds € d'investissement entre 2016 et 2021
- Etendre le périmètre d'action de la SPL OSER, notamment sur les lycées auvergnats

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 1 – Maintenir le cap de la rénovation globale des bâtiments

Exemple du lycée Simone Weil à Saint Priest en Jarez dans la Loire

- Coût de l'opération menée par la SPL OSER : 2 976 694 € TTC

- Réduction effective des besoins en énergie : 43%
- Réduction des émissions de CO2 : 51%
- Taux de couverture bois : 90%
- Part des énergies renouvelables : supérieure à 58%
  - chaufferie bois, centrale photovoltaïque et sondes géothermiques

Axe 2– Conforter notre place de 1ère Région de France en matière d'EnR

Objectif : **doubler la part d'énergie consommée couverte par des énergies renouvelables**

1 Réindustrialisation de la filière solaire régionale

Ambition à 10 ans :

- Capacités installées X 6,
- 10 GW produits,
- 10 Mds€ d'investissements, 10 000 emplois

Dispositifs existants :

- AAP Projets partenariaux
- AAP innovations /expérimentations
- OSER ENR

Nouveaux dispositifs à créer : Plan solaire

N° 8 — AUTOMNE 2019

2

SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

PLEINS FEUX SUR LA CENTRALE VILLAGEOISE DU SOLARET

En Cœur de Savoie, citoyens, collectivités locales et entreprises sont associés au sein d'une société coopérative d'intérêt collectif pour produire de l'électricité. Ils ont équipé quatorze bâtiments de panneaux photovoltaïques, répartis sur sept communes : Francin, Montmélian, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny, Planaise, Chamousset et Les Marches, totalisant une puissance de 149 kWc, l'équivalent de la consommation de 60 foyers. La Région est le seul financeur public (88158 euros) de ce projet qui s'élève à 350000 euros.

www.solaret.centralesvillageoises.fr

Axe 2– Conforter notre place de 1ère Région de France en matière d'EnR

Comité solaire régional

6 Axes du plan solaire

- Piloter
- Massifier
- Expérimenter
- Communiquer Sensibiliser
- Former
- + Ré-industrialiser

Axe 2– Conforter notre place de 1ère Région de France en matière d'EnR

Première action: Diagnostic de la filière solaire

Recenser de manière exhaustive l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de cette filière EnR et identifier les mesures d'urgence nécessaires à déployer (pour certains maillons de la chaine de valeur)

Timing/Agenda : Réalisation 1er semestre 2021 – livrable fin juin 2021 en comité solaire

Axe 2– Poursuivre le développement des EnR

Schéma Régional Biomasse :
- 650 millions d'investissements générés
- 8 000 emplois pérennes
- 12 000 GWh de production

2 Valorisation de la biomasse : méthanisation et bois Energie

Mobilisation des dispositifs existants :

- AAP Méthanisation

- AAP Bois Energie

Axe 2– Poursuivre le développement des EnR

METHANISATION : Porter à 10% la part du biométhane dans la consommation régionale de gaz de ville

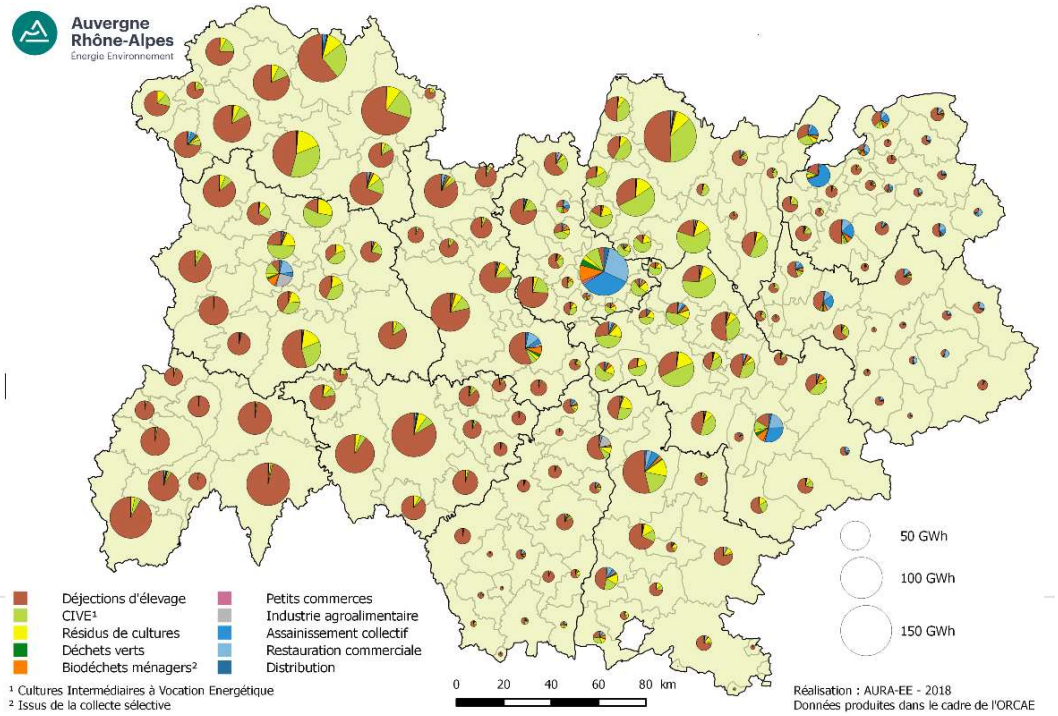

- 5 550 GWh, à 48 % grâce aux effluents d'élevage, 27 % aux résidus de culture, 18 % aux CIVE.
- 600 méthaniseurs, soit environ 40 méthaniseurs supplémentaires par an.
- Priorité à l'injection dans le réseau
- Cogénération, réservée aux secteurs éloignés des réseaux de gaz.

Axe 2– Poursuivre le développement des EnR

BOIS ENERGIE : répondre à la problématique d'une forêt régionale sous exploitée

- 6 600 GWh à 42 % grâce au bois forestier, 35 % grâce aux produits connexes de scierie.
- En plus des 0,9 million de m³ actuels, 1,2 million de m³ supplémentaires de bois issus des forêts sont susceptibles d'être valorisés sous forme énergétique + produits connexes et déchets bois
- 1 200 chaufferies, soit 60 à 70 nouvelles chaufferies par an jusqu'en 2035

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 3 – Encourager le développement de la filière hydrogène vert

- créer 5 000 emplois en 5 ans
- 500 M€ d'investissements

1. Stratégie et feuille de route pour le déploiement de la filière hydrogène vert
   - 3 axes usages : industrie/mobilité/énergie,
   - 3 axes transversaux : innovation/formation/coopérations internationales

2 . Un HUB hydrogène vert : agréger les grands projets structurants

- Gouvernance avec les différents acteurs de la filière
- Grands projets mobilité, infrastructure, stockage et industrie
- Formation des entreprises et du grand public

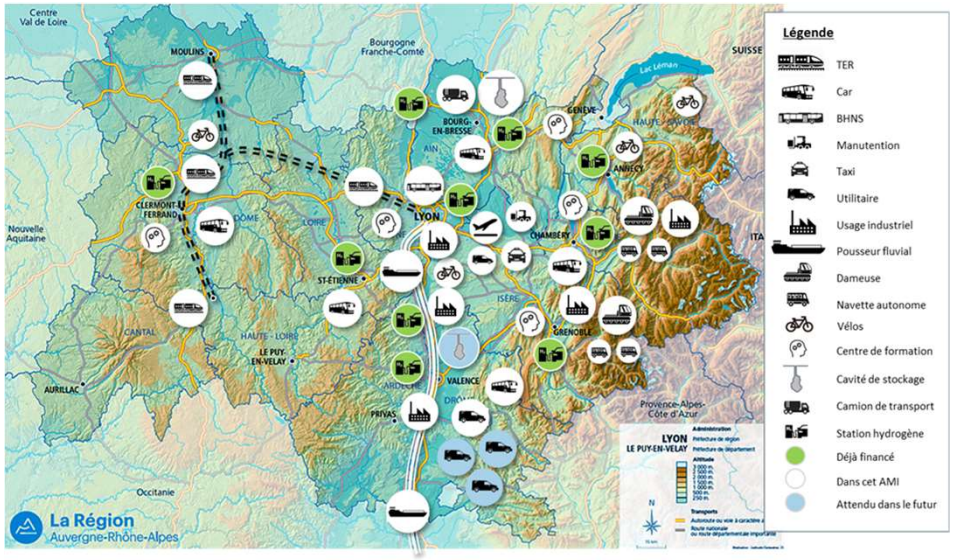

Axe 3 – Encourager le développement de la filière hydrogène vert

Exemples pour développer la chaîne de valeur

- Production et usage Energie: produire de l'hydrogène vert à prix compétitif et développer les usages de stockage et de connexion de réseaux intelligents

  - ✓ STOPIL H2, projet de stockage en cavité saline Storengy à Etrez (01)
  - ✓ ÔH2 projet de la CNR, electrolyseur pour la mobilité et l'industrie

- Usage industrie: décarboner l'hydrogène industriel

  - ✓ Projet Vicat pour décarboner la cimenterie de Saint Egrève avec 2 électrolyseurs alimentés par l'hydroélectricité du barrage de Saint Egrève

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 4- Accompagner les transitions vers une économie circulaire

- Diviser par deux l'enfouissement
- 10.000 emplois locaux, non délocalisables
- Consommation de ressources - 30%

1. **Transition des entreprises (formation et soutien aux investissements):**
   - Accords volontaires plasturgie, BTP et textile
   - Performance environnementale : économies d'énergie et de ressources; gestion exemplaire des déchets.

Axe 4- Accompagner les transitions vers une économie circulaire

Exemple de l'accord volontaire plasturgie et composites

- En Région :
  - 800 entreprises (24% des entreprises national), 25000 salariés
  - 2 bassins de production emblématiques : Oyonnax (01) et Sainte Sigolène (43)

- Accord :
  - Signé avec Allizé plasturgie (syndicat professionnel)
  - Subventions Régionales de 1,7 M €

- Objectif de l'accord de filière :
  - Augmenter l'intégration de matières plastiques recyclées
  - Développer l'éco-conception

- Leviers :
  - Modernisation des chaînes de production
  - Développement de l'éco-conception
  - Formation

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 4- Accompagner les transitions vers une économie circulaire

- Diviser par deux l'enfouissement
- 10.000 emplois locaux, non délocalisables
- Consommation de ressources - 30%

2. Accompagner les territoires pour une meilleure gestion des déchets

- L'optimisation du service public des déchets (flux et coûts)
- Le tri à la source des biodéchets
- La tarification incitative des déchets
- L'extension des consignes de tri des déchets ménagers
- La réparation et le réemploi (ressourceries/recycleries)
- La gestion des déchets d'activités économiques (déchetteries professionnelles et centres de tri)

Axe 4- Accompagner les transitions vers une économie circulaire

En 2025 : - Passer de 40 à 100 ressourceries
- 3 000 emplois en insertion
- Doubler les volumes de déchets évités

4. Les ressourceries : structures de l'économie sociale et solidaire qui contribuent à l'objectif de réduction des déchets

- Appui à la création et à l'extension : 10 projets déjà déposés (600 K€ d'aides), 20 en cours d'élaboration
- Aide d'urgence dans le cadre de la crise sanitaire: 31 dossiers déposés au 30 juin

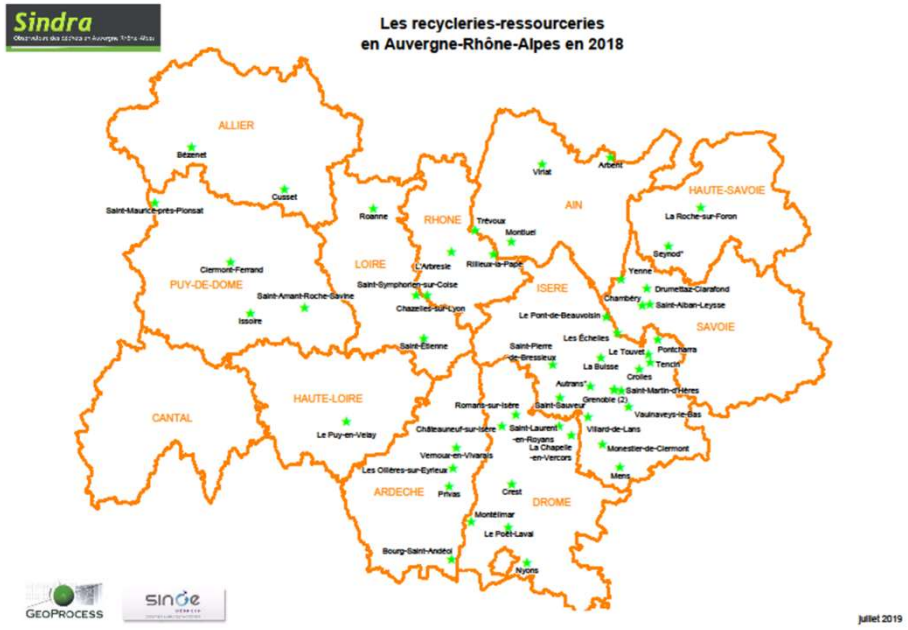

Axe 5 – Accompagner les mobilités douces

1. Plan d'accompagnement de la mobilité électrique : en lien avec les 26 sites touristiques emblématiques de la région

- En partenariat avec les Syndicats d'énergie :
  - Déployer des bornes sur les 4 départements les plus déficitaires (01, 15, 43 et 63)
  - Compléter et moderniser le réseau de bornes électriques sur les 8 autres départements et métropole.

2 . Poursuivre le développement des mobilités GNV et bio GNV

- A ce jour 7 stations et 86 véhicules aidés pour 1,7M€ d'aides

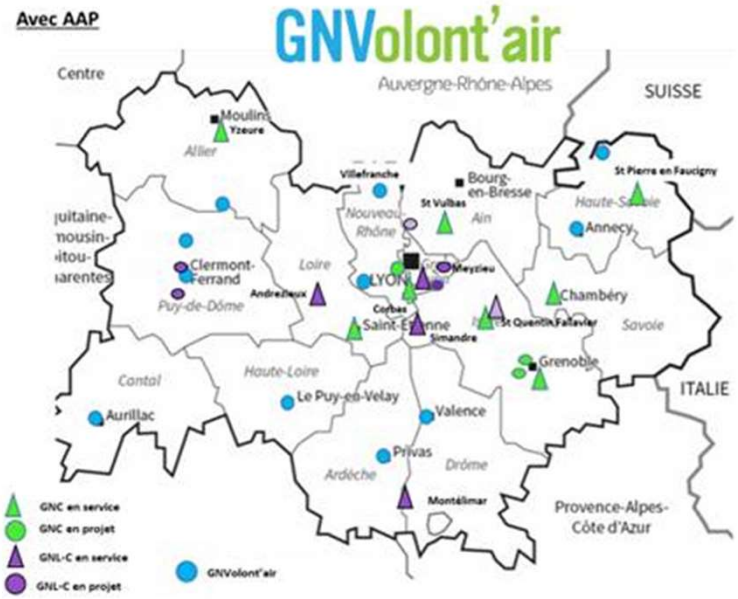

Axe 6 – Reconquérir des écosystèmes sains (air, eau, sol, biodiversité)

1. Plan en faveur des arbres champêtres et urbains

- Dans les politiques régionales, pour valoriser les dimensions écologiques, climatiques, paysagères, économique des arbres

- Dans tous les aménagements où la Région est maitre d'ouvrage : lycées, vélo routes voies vertes, routes et abords de gare.

Axe 6 – Reconquérir des écosystèmes sains (air, eau, sol, biodiversité)

2. Solutions Fondées sur la Nature : purification de l'eau, qualité de l'air, espaces récréatifs, atténuation et adaptation au changement climatique

Exemple : découverture et restauration de la rivière Ondaine

Avant :

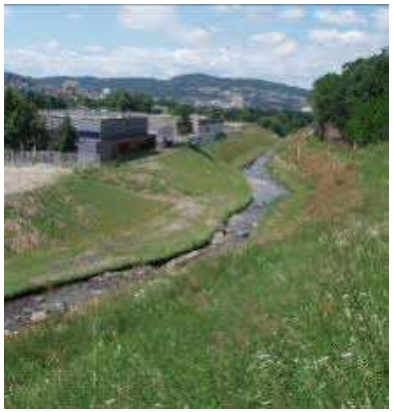

Après:

3 . Label végétal local:

- Objectif : Promouvoir l'utilisation de végétaux locaux par les professionnels (collectivités, aménageurs) et développer l'offre disponible (semenciers, pépiniéristes)
- 25 entreprises et associations concernées dès 2020

Merci

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes